

| Formation en droit des étrangers : le droit à l'aide sociale et l'accès au marché du travail

Au terme de la formation, les participants seront à même de déterminer les conditions d'obtention d'une aide sociale ou d'accès au marché du travail en fonction du statut de la personne étrangère.

Bruxelles – 26 novembre 2010



Véronique VANDER PLANCKE, avocate au barreau de Bruxelles et chercheuse au Centre Droits fondamentaux & Lien social de la faculté de droit des FUNDP (Namur)



- Identifier le statut d'une personne sur la base de sa situation et de ses documents
- Identifier chaque autorité intervenant dans cette matière ainsi que son rôle
- Etablir la différence entre l'aide sociale financière, le revenu d'intégration et l'aide matérielle
- Connaître les conditions d'octroi de chaque type d'aide
- Déterminer les conditions d'accès au travail salarié pour les ressortissants étrangers ainsi que la procédure d'octroi de permis de travail

Voici quelques questions qui seront abordées lors de cette journée :

A-t-on droit à l'aide sociale lorsqu'on est en possession de tel document (carte orange, carte électronique, etc.) ? Qui peut recevoir une aide financière et qui doit rester dans un centre pour être aidé "matériellement" ? La personne peut-elle bénéficier d'une dispense de permis de travail ? A quel type de permis de travail la personne a-t-elle droit ?



Les nouvelles règles établies en matière de séjour ont entraîné des adaptations en matière d'aide sociale et d'accès au marché du travail en 2007. De nouvelles adaptations sont encore attendues dans le courant de l'année 2010.



Chaque journée de formation en droit des étrangers peut être suivie de manière séparée. Il est toutefois nécessaire d'avoir des connaissances sur le droit au séjour pour suivre cette journée. Si tel n'est pas le cas, la formation de base sur l'accès au territoire et au séjour permettra d'atteindre cet objectif.



- Syllabus sous forme de fiches pratiques
- Exercices pratiques
- Documents de séjour et annexes remis par les autorités belges dans le cadre des diverses procédures et formulaires de demandes de permis de travail



- Formation en 1 journée
- Horaire : 9h - 16h30
- Prix : 100 €